



COMPTE RENDU DE LA SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 28/09/2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué en date du 22.09.2026, s'est réuni en séance ordinaire le 28 septembre 2026 à 18h00, à la mairie de BEINE-NAUROY, sous la présidence de Mme Maud SAUVAGEOT, Adjointe au Maire.

Etaient présents : Mr Romain BONHOMME (pour les points divers), Mme Catherine de PRÉMONVILLE, Mr Aurélien MICHAUX, Mme Maud SAUVAGEOT, Mme Marie-Dominique BEAUDOIN, Mme Isabelle PETIT, Mr Laurent LUX, Mr Thomas LAGNY, Mme Lola HATTAT.

Absents excusés ayant donné procuration : Mr Benjamin VERZEAUX a donné procuration à Mr Laurent LUX, Mr Jérémy SOITEL a donné procuration à Mr Aurélien MICHAUX, Mme Claire PIERROT a donné procuration à Mme Maud SAUVAGEOT.

Absents excusés : Mr LEBOURCQ, Mr DORÉ, Mme MURIAS.

Secrétaire de séance : Mr Aurélien MICHAUX.

DÉLIBÉRATIONS PRISES

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la séance du 22 juin 2026.

2- FIXATION DES TARIFS DE LOCATION DU TERRAIN DE PADEL COMMUNAL

Depuis la mi-juillet le terrain de padel communal est mis à la location pour les usagers.

En effet, ceux-ci passent par une plateforme de réservation en ligne qui leur permet de choisir leurs créneaux pour l'utilisation du padel.

Après réflexion avec l'ensemble des membres du conseil municipal, il a été décidé les tarifs suivants :

- Résidents de Beine-Nauroy : **20 € pour 1 h 30 d'utilisation**, sur présentation d'un justificatif de domicile lors de la réservation sur l'application ;
- Extérieurs à la commune : **44 € pour 1 h 30 d'utilisation** ;
- Jeunes scolarisés résidents de Beine-Nauroy : **10 € pour 1 h 30 d'utilisation**, sur présentation d'un justificatif de domicile ainsi que, pour les personnes âgées de plus de 16 ans, d'un justificatif de scolarité lors de la réservation sur l'application.

Une réflexion sera également engagée sur le fait de confier l'utilisation du terrain de padel à une association.

3- MODIFICATION DE LA RÉGIE DE RECETTES

Afin de permettre d'encaisser les recettes liées à la location du terrain de padel, il convient de modifier la régie de recettes existante.

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité, approuvent l'ajout de la recette du padel dans la régie de recettes communale.

4- RÉMUNÉRATION DES 2 AGENTS RECENSEURS

Madame Sauvageot, adjointe, informe les membres du conseil que le recensement aura lieu dès janvier 2027 pour la commune de Beine-Nauroy.

A cette occasion, la commune doit recruter deux agents recenseurs pour effectuer les opérations de recensement de la population. La municipalité a choisi de reconduire le binôme qui avait effectué le recensement en 2022.

La commune recevra une dotation forfaitaire de 1 817 € courant 2027, celle-ci couvrira partiellement le montant forfaitaire de la rémunération des agents.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette décision.

5- DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADES

Madame Sauvageot, adjointe, informe les conseillers que l'agent administratif de la mairie a réussi un examen professionnel. Il convient alors d'ajouter le nouveau grade sur un tableau d'avancement de grades qui sera transmis au Centre de Gestion.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

6- CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE

Comme expliqué précédemment, suite à la réussite à l'examen professionnel pour passer en 2^{ème} classe, le conseil municipal doit délibérer afin de créer le poste correspondant au sein des effectifs de la commune.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette création de poste.

7- RENOUVELLEMENT PASS CULTURE

La commune décide d'offrir à nouveau cette année, à chaque élève de l'école de Beine-Nauroy, une collection de livres selon le choix des enseignants.

Madame Sauvageot, adjointe, informe que pour l'année 2026, la coopérative scolaire BEECOP prend en charge 1 000 € pour l'achat de ces livres.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge le reste de ces achats de livres, qui s'élève à 2 845.65 €

8- POINTS DIVERS

- COMMISSION TRAVAUX

Monsieur Lebourcq, conseiller, fait un point sur l'avancement des travaux rue de la Maladrie.

- INAUGURATION DU TERRAIN MULTI SPORTS

Conseil municipal - Organisation de l'inauguration du complexe sportif

Le conseil municipal a validé l'organisation de l'inauguration du complexe sportif, fixée au samedi 3 octobre 2026. Il a acté le nom du complexe sportif dans son ensemble, à savoir « Le Clos des Sports ».

Une invitation accompagnée d'un programme a été distribué à l'ensemble des habitants de Beine-Nauroy.

- PLU – PROJET VEOLIA

Madame Hattat, conseillère, informe que l'entreprise VEOLIA basée à Beine-Nauroy a un projet de panneaux photovoltaïques. Une présentation sera faite lors de la prochaine réunion de municipalité.

Dates à retenir :

- **Samedi 3 octobre** : INAUGURATION du « CLOS DES SPORTS »
- **Samedi 3 au lundi 5 octobre** : FÊTE PATRONALE
- **Lundi 5 octobre** : BUS FRANCE SERVICES à 13h30, salle d'honneur de la Mairie
- **Lundi 26 octobre** : RÉUNION de MUNICIPALITÉ
- **Lundi 2 novembre** : BUS FRANCE SERVICES à 13h30
- **Samedi 7 novembre** : Les 10 ans du réseau des bibliothèques

L'adjoint au Maire,
Secrétaire de séance

Aurélien MICHAUX



L'adjointe au Maire,
Présidente de séance

Maud SAUVAGEOT

